



## Titre de voyage et visa de retour

Par **Patricia92**, le **16/06/2015** à **18:19**

Bonjour  
J'ai quelques questions à vous poser, j'ai fait une demande de régularisation par le travail le 18 décembre 2014 et le 26 février j'ai eu une réponse favorable de la préfecture en disant de passer à la préfecture pour prendre une empreinte pour la fabrication d'un titre de séjour salarié. Ce jour-là j'ai reçu un récépissé de 4 mois qui m'autorise à travailler et jusqu'à aujourd'hui j'attends pour récupérer le titre.  
Ma question est en général ils mettent combien de temps pour l'instruction du dossier et la fabrication du titre? Tout en sachant que j'ai pris un billet d'avion pour partir fin juillet alors qu'on ne peut pas voyager avec un récépissé de première demande.  
Et de deux est-ce qu'on a le droit de demander un document ou un visa de retour en France.  
Merci à vous

Par **chris\_ldv**, le **05/07/2015** à **10:00**

Bonjour,  
Si vous souhaitez rester en France évitez de partir à fin juillet si vous n'avez pas reçu d'ici là votre titre de séjour...  
Cordialement,

Par **citoyenalpha**, le **08/07/2015** à **14:44**

Bonjour  
Il existe un visa de retour délivré par la préfecture mais sous certaines conditions.  
En tout état de cause votre carte de séjour devrait déjà vous avoir été délivrée.  
Contactez votre préfecture pour de plus amples informations.  
Restant à votre disposition.